

Zeref – Gestion et Animation de Réseaux Sociaux



Votre Conseiller ZEREF
by NOTE BLEUE :
Julie PERISSE
julie@zeref.fr
05 61 91 55 93



BP 4 – 31370 RIEUMES
www.zeref.fr

Promotion de votre Site Web : le Buzz Marketing ...

LE BUZZ SUR

Le principe de l'utilisation de Youtube pour le buzz et la montée en notoriété du site, est similaire aux autres sites de réseaux sociaux, mais en utilisant spécifiquement le support vidéo.

Pour cela, nous utilisons des vidéos courtes (30 sec max) que vous nous aurez fournies au format swf (Flash) ou que nous pourrions faire réaliser pour vous (sur devis) ou que vous pouvez nous transmettre directement, et que nous postons sur Youtube afin de promouvoir vos vidéos et votre entreprise.

La notoriété de Youtube et la multiplication des vidéos sur votre site, permet un accroissement de la notoriété (PR) et favorise le buzz sur la communauté Youtube.

LE BUZZ SUR

Extrait du Journal du Net – Novembre 2009 : « [...] Google et Microsoft ont tous deux annoncé le 21 octobre que leur moteur de recherche indexerait dorénavant les conversations de Twitter.

Les recherches effectuées sur Bing renvoient les commentaires postés sur le site de microblogging, ceci en temps réel. Google inclura également les conversations de Twitter dans ses résultats, mais le moteur n'a pas précisé sous quelle forme [...]».



C'est donc une piste de soumissions (back links) émergente mais déjà très efficace aujourd'hui, et dont la notoriété progresse de mois en mois de manière fulgurante.

La nature même de ce type d'information (140 caractères max) permet un redécoupage des informations et donc un plus grand nombre de posts (tweets) contextuels.

LE BUZZ SUR

Le but ici est de faire apparaître sur le profil public, des pages de présentations visibles par les moteurs de recherche ainsi que par les internautes, des liens et des articles optimisés qui pointeront sur votre site. La finalité consiste donc à utiliser la notoriété de Facebook pour faire monter la votre ainsi que celle de votre site web.

De plus le principe de réseau social, permet de transmettre les informations en temps réel à l'intérieur même du site Facebook (communauté), qui eux-mêmes vont relayer l'information à leur propre groupe de lecture, et ainsi de suite de façon exponentielle.

Idem pour d'autres réseaux sociaux grand public ou professionnels comme  ou .

La mission de Note Bleue est de créer ces communautés sur ces sites, et de les alimenter régulièrement en informations ciblées sur votre activité.

LE BUZZ PAR LES COMMUNIQUES DE PRESSE

Les communiqués de presse permettent tout particulièrement d'augmenter rapidement la notoriété votre site, d'y faire apparaître certains mots clés stratégiques liés à votre référencement (liens optimisés qui pointent vers les différentes pages internes et pages du catalogue de votre site).

Il existe des centaines de sites permettant de publier et de relayer des communiqués de presse sur la toile, sur lesquels nous publions régulièrement pour le compte de nos clients. Pour créer le Buzz, notre rôle est de créer l'information en trouvant la matière événementielle, informative, publicitaire permettant de publier fréquemment des informations sous forme de communiqués de presse.

Exemple de Missions de Buzz Marketing ...

LE BUZZ SUR

facebook

Création d'une Application Facebook en ligne pour un Jeu Concours :

Le Groupe Dedicom lançait en septembre 2011 son nouveau site Web, dédiée à l'achat groupé d'assurance.

Afin de faire connaître sa marque, son concept, et développer la notoriété du site, un Jeu Concours a été créé sur Facebook.

Note Bleue a donc imaginé le concept du Jeu, afin de proposer une application ludique et amusante. Notre Agence est ensuite intervenue pour le développement du Jeu et son test avant publication officielle, puis pour la rédaction du règlement du Jeu Concours, et son dépôt légal auprès d'un Huissier pour validation. Nous avons pris en charge de A à Z la conception de ce jeu, en tenant compte des attentes et besoin du client.



Une fois le jeu publié, la phase de promotion a été lancée. Une page dédiée a alors été créée, de la publicité a également été diffusée sur Facebook, ainsi que des messages envoyés aux Internautes, des événements créés, ...

Cette mission a permis de récolter plus de 600 fans, dont 200 ont participé activement au Jeu Concours (le but de l'application étant de récolter un maximum de points, cumulés jusqu'à la fin du Jeu Concours) et a fait gagner 50 des participants.

Au-delà des retombées immédiates d'une telle action (augmentation du nombre de visiteurs sur le site, et développement des ventes), ce Jeu Concours a permis de créer une relation privilégiée entre la Marque et ses Fans. Facebook est alors devenu une interface de contact et d'échange, comme le site Web de la marque, ou sa plateforme téléphonique.

Création d'une Communauté Facebook pour la promotion d'un Parc de Loisirs :

Tépacap, Parc de Loisirs insolite au Naturel nous a confié depuis 2011 la gestion et l'animation de ses profils sur les réseaux Sociaux (Facebook, Twitter, Viadeo & LinkedIn).



Des actions ponctuelles et récurrentes permettent de mettre en valeur des offres promotionnelles particulières, et ciblées : promo spécial « début de saison », réductions pour les étudiants, vente de forfaits « dernière minute » ...

La communication du Parc via les réseaux sociaux a permis de créer un nouveau lien entre Tépacap et ses clients. La page Facebook dédiée au Parc réunit à ce jour plus de 2000 fans (sans cesse en augmentation).

Cette action, permet de diffuser chaque année plus de 40 000 publications d'informations sur l'ensemble du réseau social, et de contacter par ce biais plus de 680 000 utilisateurs de Facebook, dont plus de 15 000 qui suivent désormais, chaque semaine, les actualités de la marque.

Tarifs / Bon de Commande

Mission d'animation et de Promotion sur Réseaux Sociaux

La présence des Entreprises et Professionnels sur les Réseaux en ligne est désormais indispensable pour créer une relation privilégiée avec ses clients et consommateurs.

■ Création des Profils sur les réseaux Sociaux

Création de Profils personnalisés sur les Réseaux Sociaux :

Création de Profils, insertion de descriptifs de l'Entreprises, de photos, d'historiques et de présentations sur les réseaux sociaux suivants : Facebook, Twitter, Viadeo, LinkedIn, Google Plus.

Prestation facturée 1 fois, par profil sélectionné, à la création du compte.

- Facebook : 350 EUR HT
- Twitter : 350 EUR HT
- Viadeo : 350 EUR HT
- LinkedIn : 350 EUR HT
- Google Plus : 350 EUR HT

■ Choix du mode de règlement :

- Paiement comptant à la commande : EUR HT (selon profils sélectionnés)

■ Gestion et Animation des Profils et publications durant 12 mois

Gestion & Animation des Profils, Publications d'actualités :

Publication d'articles, recherche d'amis, création de groupes et d'évènements, informations des Internautes, diffusion d'informations techniques (transmises par le client), commentaires et participation sur des blogs & forum dédiés (spécifiquement sur produits concernés) ... sur les réseaux sociaux eux même, et sur d'autres sites à partir de ces comptes sociaux.

1 publication par semaine par réseau social sélectionné

■ Choix du mode de règlement :

- Paiement en **12 fois sans frais par prélèvement automatique** : 12 x 300 EUR HT
- Paiement comptant à la commande : 3 000 EUR HT

A, Le / /

"Bon pour accord"
cachet et signature

Toute commande passée auprès de Note Bleue ou l'une de ses marques commerciales implique la connaissance et l'acceptation sans réserve, des conditions générales de vente consultables à l'adresse www.notebleue.com/content/3-conditions-generales-de-vente

TOTAL HT :

TVA 20 % :

TOTAL TTC :

Mandat de prélèvement automatique SEPA



IMPORTANT

1. Compléter et signer l'intégralité de ce formulaire
2. Joindre un RIB complet (ou un RIP ou un RICE) à votre bon de commande

Le "mandat de prélèvement SEPA" est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen (SEPA).

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez NOTE BLEUE SARL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de NOTE BLEUE SARL.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

ORGANISME CREANCIER

NOTE BLEUE SARL

Boîte Postale 4 – 3170 RIEUMES

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 76 390 231 470

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA (ICS) :

FR69ZZZ504817

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

CLIENT DEBITEUR

Votre nom :

Nom / Prénom du débiteur :

Votre adresse :

Adresse (numéro et nom de la rue)

Code Postal

Ville

Pays

Coordonnées de votre compte :

IBAN : Numéro d'identification international du compte bancaire - International Bank Account Number

BIC

Code international d'identification de votre banque - Bank Identifier Code

VOTRE ÉTABLISSEMENT BANCAIRE

Nom :

Nom de votre établissement bancaire :

adresse :

Adresse (numéro et nom de la rue) de votre établissement bancaire

Code Postal

Ville

Pays

Signature

précédée de la mention « bon pour accord »

A _____

Le _____

<http://www.zeref.fr>